



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 72.2020

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 28 Pour : 28 Contre : 0

Date de la convocation : 26 août 2020

L'an deux mille vingt et le premier septembre à dix neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : M. ANDRE. Mmes ANDREU. ARMENGAUD. BALAGUE. M. BECHENY. Mmes CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. M. DEBUISSER. Mme DENES. MM. DUBLIN. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. FRIGOUL. IGOUNET. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE. TALBOT. THOMAS. MM. TOURNIER. VALMY.

Pouvoirs : Mme FABREGAS à Mme ARMENGAUD. Mme OVADIA à Mme PONS. Mme TOULY à Mme BALAGUE. Mme VIGNE à M. IGOUNET.

Absents excusés : Mme FABREGAS. M. JAMMES. Mmes OVADIA. TOULY. VIGNE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : EDUCATION JEUNESSE - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE POSTES

Exposé :

Plusieurs constats et perspectives avaient conduit à proposer une réflexion sur une nouvelle organisation sur la direction du service éducation jeunesse (la réalité de l'organisation en place ne reflétait pas celle de l'organigramme initial, mise en place du PEDT – projet éducatif territorial, la réforme des rythmes scolaires, la recherche d'optimisation en matière de fonctionnement, la nécessité de se doter des outils et moyens nécessaires pour répondre aux enjeux du service public des prochaines années ...). L'engagement de cette réflexion avait été validée par le Comité Technique lors de la réunion du 16 décembre 2019.

Un travail a été ensuite entrepris en collaboration avec les différents acteurs afin de mettre en cohérence l'organigramme avec la réalité du terrain, et d'opérer des redéfinitions de postes afin d'améliorer les conditions de travail des agents tout en garantissant un service de qualité aux administrés.

Il en résulte un nouvel organigramme de la direction éducation jeunesse et des propositions d'organisation de temps de travail :

- Passage à temps complet pour les référents ALAE
- Passage à 32h des adjoints aux référents

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
 Vu l'avis favorable du comité technique en date du 27 août 2020,
 Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1ere classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 32h.

Le Maire,
 Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
 031-213100225-20200901-01092020_72-DE
 Reçu le 09/09/2020
 Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
 d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
 0002 21310022500019,OU=MAI
 RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
 #0C144E545246522D323133313
 0303232353030303139,O=MAIR
 IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
 BAN CEDEX,C=FR
 08/09/2020

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E